

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Championnat de France des Clubs Accessions de N4 à N3 - saisons 2026-2027 et 2027-2028

	Ligues	Licences	%	Lic/quotient	Accessions
ARA	Auvergne-Rhône-Alpes	2551	11%	5,13	5
BFC	Bourgogne-Franche Comté	694	3%	1,40	1
BRE	Bretagne	1438	6%	2,89	3
CVL	Centre-Val de Loire	875	4%	1,76	2
CRS	Corse	262	1%	0,53	1
EST	Grand Est	2846	12%	5,73	6
HDF	Hauts-de-France	1539	6%	3,10	3
IDF	Île-de-France	5111	21%	10,29	10
NOR	Normandie	1063	4%	2,14	2
NAQ	Nouvelle Aquitaine	1808	8%	3,64	4
OCC	Occitanie	2130	9%	4,29	4
PDL	Pays de Loire	1375	6%	2,77	3
PAC	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2156	9%	4,34	4
	Total:	23848	100%	48	48

Quotient : total licenciés / total groupes : 496,8333

Le nombre d'accessions en N3 accordées aux Ligues est calculé en septembre des années impaires et est effectif pour 2 saisons à partir de septembre de l'année suivante (ex. : le nombre d'accessions calculé en septembre 2025 est appliqué pour les saisons 2026-2027 et 2027-2028). Il est déterminé par la CTF en fonction du nombre de licenciés A au 31 août des années impaires à partir des catégories U14F, U14M et plus âgés, et calculé à la proportionnelle au plus fort reste. Chaque Ligue a au moins une accession. En cas de nombre de places disponibles supplémentaires en N3, la CTF pourra accorder aux Ligues les mieux classées et pour la période de 2 saisons, une accession supplémentaire.